

MAIRIE DE CARCASSONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 MAI 2022

N°003

OBJET : SPECTACLES TOURNOI DE CHEVALERIE			
Nombre de Conseillers en Exercice : 43	Nombre de Membres Présents : 36	Nombre de Membres Votants : 43	Date de la Convocation : 12 mai 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix neuf mai, le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, s'est réuni en session Ordinaire Salle René Nelli – 1er étage ancien Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Gérard LARRAT, Maire**.

Mme CHESA, M. BLASQUEZ, Mme DENUX, M. LAREDJ, Mme BARDOU, Mme DOUTRES, M. BES, Mme GODEFROY, M. ALBAREL, Mme MONTUSSAC, M. FLAMANT,

Mme BARTHES, Mme MIGNOT, Mme PICHARD, Mme BERNARD, M. AUDIER, M. ZORZETTO, M. CAMBON, M. LEUBA, Mme QUINTILLA-MENDRGRIS, Mme GIOVANNETTI, M. MARTY, M. BUSTOS, Mme LETAO, M. JORDAN, M. ICHE, M. BELMAS, Mme RIVEL, M. MOLHERAT, Mme JULIEN, Mme BOUTALEB, M. BIGOT, Mme LARROUX, M. DUTHU, M. MONTAGNE

EXCUSES : M. ARIAS donne pouvoir à M. ZORZETTO, M. LECINA donne pouvoir à M. BLASQUEZ, Mme GASC donne pouvoir à Mme CHESA, Mme BLANC donne pouvoir à Mme MONTUSSAC, M. OUDDANE donne pouvoir à Mme DENUX, Mme TRIAY donne pouvoir à M. LAREDJ, Mme KERRINCKX donne pouvoir à M. MONTAGNE conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code General des Collectivités Territoriales.

M. JORDAN est désigné comme Secrétaire de Séance

Monsieur Le Président expose :

L'Association Carcassonnaise de spectacles propose à la Ville de Carcassonne des spectacles de tournoi de chevalerie dans les lices de la Cité durant l'été 2022.

Ce spectacle transforme les lices de la Cité en un véritable lieu de spectacle équestre et de cascades en plein air.

Ces représentations se dérouleront à 14h, 15h30 et 17h dans l'enceinte des lices de la Cité de Carcassonne, du 12 juillet au 26 août 2022 inclus et pourront accueillir 846 personnes maximum par séance.

L'association Carcassonnaise de Spectacle percevra la totalité des recettes et versera à la Ville de Carcassonne 0.50€ TTC/ billet vendu. L'association Carcassonnaise de Spectacles versera les droits d'auteurs et les taxes liés au spectacle. L'imputation budgétaire sur laquelle cette recette sera enregistrée est la suivante : 70 7082 33 101 du budget annexe du Pôle Culturel.

La Ville en accord avec le Centre des Monuments Nationaux mettra à disposition les lices.

Un contrat de coréalisation sera conclu entre la Ville de Carcassonne et l'Association Carcassonnaise de Spectacles en vue de fixer les modalités d'organisation de la manifestation.

Il est demandé au Conseil municipal :

- de valider les propositions ci-dessus
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer et à exécuter le contrat de coréalisation

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ADOPTE à l'unanimité les propositions ci-dessus énoncées

Et ont les membre présents signés après lecture ainsi que Monsieur Le Président.

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire,
Gérard LARRAT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20220519-2186-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/05/2022

Affichage : 24/05/2022